



## Annexe I du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle (articles 4 et 5)

**Note :** Cette annexe permet d'identifier les personnes dont :

- 1) les conditions de travail incluent une garantie (ex. : employés de l'État)
- 2) les activités ne requièrent pas de couverture d'assurance

### DEMANDE D'EXEMPTION

Je, soussigné (en lettres moulées) \_\_\_\_\_ ,  
ingénieur forestier, numéro de membre \_\_\_\_\_ , demande d'être exempté  
de l'obligation de détenir et maintenir en vigueur un contrat d'assurance-responsabilité  
professionnelle tel que prévu par l'article 1 du Règlement sur l'assurance-responsabilité  
professionnelle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (c. I-10, r. 3) et, à cette fin,  
affirme solennellement que je réponds à l'une ou à plusieurs des conditions suivantes:

- 1. je suis inscrit au tableau mais ne pose en aucune circonstance, l'un des actes mentionnés au paragraphe 4 de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* (c. I-10);
- 2. je suis au service exclusif du gouvernement du Québec et nommé suivant *la Loi sur la fonction publique* (c. F-3.1.1);
- 3. je suis au service exclusif d'une personne morale et mon employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences, de toute faute ou négligence commise dans l'exercice de mes fonctions (joindre annexe 2);
- 4. je suis au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant *la Loi sur la fonction publique* ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
- 5. je suis au service exclusif de l'Assemblée nationale, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève ou suis moi-même une telle personne;

6. je suis au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la Loi sur l'exécutif (c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (c. A-23.1);
7. je suis au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la «fonction publique» au sens de l'article 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (L.C. 2003, c. 22), des «Forces canadiennes» au sens de l'article 14 de la Loi sur la défense nationale (L.R.C. 1985, c. N-5) ou d'une «société d'État» au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette loi;
8. je poursuis à temps plein et de façon exclusive des études universitaires de deuxième ou de troisième cycle et l'organisme où sont poursuivies ces études se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise dans l'exercice de ma profession (joindre l'annexe 2).

**ENGAGEMENT**

Je m'engage à aviser par écrit le secrétaire de l'Ordre sans délai si je cesse d'être dans l'une des situations décrites à la présente.

Tous les faits allégués dans la présente sont vrais et à ma connaissance personnelle.

Déclaré solennellement à \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature de l'ingénieur forestier